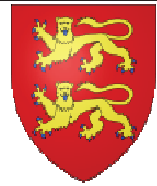




DR DE BASSE



NORMANDIE



## DELEGUES DU PERSONNEL

### Membres Elus FO:

#### Titulaires

Mme Edith LAUVERGNE  
Mme Nadine BACA

#### Suppléante

Mme Anne Marie DOMAGNE

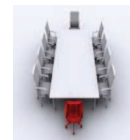


### Notre adresse :

Local syndical FO - UAC Bayeux-  
Boite Courrier 9307  
Tel : 02.31.21.22.49



**Réunion du 24 mars 2009**



### MOUVEMENTS DU PERSONNEL Février 2009

NOM PRENOM	Ancienne Affectation	Nouvelle Affectation	Fonction	Prise de Poste
LEPIED Gildas		CAP Caen	Conseiller Pros	09/02/09
LEMARIE Aurélie	Caen St Etienne C Part	Caen République	Conseiller Part	09/02/09
CHEVASSUT Amélie	Maternité	Valognes	Conseiller Part	07/02/09
LANGLOIS Pauline	Embauche CDD	Caen République	Conseiller Accueil	02/02/09
VICO Pia	Caen République attachée Cial	Caen St Etienne	Conseiller Accueil	03/02/09
HUBERT Olivier	Embauche Caen République	Caen République	Attaché Cial	03/02/09
LEPINE Florian	Trouville C Accueil	Lisieux	Attaché Cial	26/02/09
BANGY Patrice	Caen République C Pros	Vire	DA	21/02/09
VANHOOVE Noémie	Embauche CDD	Deauville	Conseiller d'Accueil	24/02/09

QUESTIONS FO	REPONSES DE LA DIRECTION
<p><b><u>Mouvements de personnel en B.N :</u></b>  Pour le mois de Février 2009  Et prévisions pour Mars 2009</p>	<p>Ci-joint mouvements du personnel de  Février 2009.</p>
<p><b><u>Trouville :</u></b>  L'embauche d'un étudiant a-t-elle été faite ?</p>	<p>En recherche</p>
<p><b><u>Auxiliaires de Vacances :</u></b>  Quel est le budget pour 2009 ?  Quelle est la répartition pour chaque période de vacances (Pâques, Eté etc...), par Agence ?</p>	<p>La répartition est faite suivant les besoins des agences suite aux demandes de congés des équipes. Les besoins sont couverts par les Auxiliaires de Vacances et l'Equipe d'Appui.</p>
<p><b><u>Argentan :</u></b>  A l'Accueil Services, 1 collègue part en Mai 2009 dans le cadre du PSE.  Son remplacement est-il prévu ?</p>	<p>Un CDD est prévu jusqu'à la réalisation des travaux.</p>
<p><b><u>Temps partiel :</u></b>  Suite à l'harmonisation des horaires, les collègues à temps partiel devaient recevoir un nouveau contrat de travail stipulant les jours et les horaires de travail. A ce jour, les collègues n'ont toujours rien reçu, pourquoi ?</p>	<p>A notre connaissance, l'ensemble des contrats a été envoyé à l'exception des Equipiers Volants dont le traitement a été différé.</p>



## Commentaires FO



### **Mouvements de Personnel :**

*Chaque mois, FO demande la liste des mouvements du Personnel du mois écoulé et les prévisions du mois en cours. Ces informations sont d'ailleurs obtenues au niveau de la DDRO en CE. Invariablement, la Direction Régionale de Basse-Normandie se refuse à communiquer les prévisions du mois en cours. FO estime que cette information devrait être donnée puisque déjà connue.*

### **Trouville :**

*FO repose tous les mois cette question, mais a indiqué à la Direction que la période n'est pas propice pour trouver un étudiant, le recours à une autre solution, type CDD ou Intérim serait préférable.*

### **Auxiliaires de Vacances :**

*En principe, les besoins devraient donc être couverts. FO vous rappelle que vous devez avoir une réponse pour vos demandes de congés d'été au moins un mois à l'avance.*

### **Argentan :**

*L'automatisation de cette agence est programmée et il est prévu de supprimer une personne à l'accueil après la mise en service. FO a dénoncé cette décision qui lui paraît injustifiée.*

***N'hésitez pas à nous signaler les difficultés rencontrées.***



## Réunion du 27 avril 2009



MOUVEMENTS DU PERSONNEL				
Mars 2009				
NOM PRENOM	Ancienne Affectation	Nouvelle Affectation	Fonction	Prise de Poste
DUBOURG Aline	Embauche CDD	Saint Lô	Conseiller d'Accueil	10/03/09
MONROCQ Frédéric	Embauche CDI	Cherbourg	Conseiller privé	10/03/09
LEFEVRE Grégory	Vire DA	DGA Caen	Adjoint Cial	2/03/09
BLOYET Sonia	Saint LO C Accueil	Granville	Conseiller Part	3/03/09
VANHOOVE Noémie	CDD Deauville C Accueil	Trouville	Conseiller d'Accueil	03/03/09
ROPTIN Martine	Périers C Accueil	Carentan	Conseiller d'Accueil	2/03/09
LEMEUNIER Laure	St Lô CC Pros	Caen République	Conseiller Pros	2/03/09
GAZEAU Jérôme	Lisieux Attaché Cial	Flers	Conseiller Part	3/03/09
MARANDAT Julien	Vire CC Pros	Saint Lô	D.A.	6/03/09
BLESTEL Michel	Retraite			
SERAIS Claude	Retraite			
LEFORT Claire	Maternité			17/03/09
MARTIN Nathalie	Maternité			21/03/09
RIBLER Aurélie	C Pros Le Havre	Vire	Conseillers Pros	3/03/09

QUESTIONS FO	REPONSES DE LA DIRECTION
<p><b>Prime de transport :</b></p> <p>Pouvez-vous nous rappeler les modalités et conditions pour en bénéficier ?</p> <p>Une information a-t-elle été diffusée au Personnel ?</p>	<p>L'information a été diffusée via l'Hebdo de l'intranet. Les nouvelles modalités de prise en charge des frais de transports collectifs sont dans la documentation en ligne :(Ressources humaines / liste des IDL). Les collaborateurs souhaitant en faire la demande doivent télécharger la déclaration, la compléter, joindre une copie lisible du justificatif nominatif de mars ou avril 2009 et adresser directement le tout au plus tard le 7 mai 2009 au CGAP pour obtenir la prise en charge à hauteur de 50 % des frais réglés. La prise en charge sera mensuelle et figurera sur le bulletin de salaire de mai pour la 1ère fois, avec effet rétroactif au 1er janvier 2009. Les déclarations complètes transmises après le 7 mai seront prises en compte en paie de juin.</p>

QUESTIONS FO	REPONSES DE LA DIRECTION
<b>Trouville :</b> L'embauche d'un étudiant a-t-elle été faite ?	Toujours en cours
<b>Deauville :</b> Accueil Services, quel renfort avez vous prévu de façon pérenne pour pallier à l'absence longue maladie d'une collègue ?	L'appui autant que faire se peut par l'équipe volante
<b>Argentan :</b> Accueil Services, 1 collègue part en Mai 2009 dans le cadre du PSE, vous nous avez annoncé qu'un CDD était prévu pour la remplacer : cette personne est-elle identifiée et quand arrivera-t-elle ?	Un CDD est bien prévu pour la remplacer
<b>Flers :</b> Accueil Services, 1 collègue est absente pour maladie, comment est assuré son remplacement ?	L'appui autant que faire se peut par l'équipe volante
<b>St Pierre sur Dives :</b> Le départ de la DA est proche, son (sa) remplaçant(e) est-il(elle) nommé(e) ? Combien de temps les 2 DA resteront-ils ensemble pour assurer la présentation de la Clientèle ?	La personne est identifiée, une période de recouvrement de l'ordre de 15 jours est prévue.
<b>Lisieux :</b> Semaine 14, les pannes à répétition de l'automate 3100 ont nécessité la présence des Conseillers Commerciaux à l'Accueil. De plus, il leur a été reproché un manque de ventes de I comme Info ! Nous vous demandons de rappeler aux Managers qu'ils doivent tenir compte des réalités du terrain et que vendre n'est pas toujours possible.	I comme Info est un produit qui peut-être proposé à toute la clientèle. Les clients disposent d'une période d'essai leur permettant de juger de l'intérêt du document. Des messages de sensibilisation font partie du métier d'une hiérarchie. L'équipe d'accueil a montré son efficacité en remportant 50% des 2000 points gagnés par la DGA en Accueil service.
<b>MSI :</b> Montant des attributions, détails Hommes/femmes – Techniciens /Cadres – les changements de classification – Montant de l'enveloppe Femmes et nombre de personnes concernées.	Nombre de personnes concernées par l'enveloppe spécifique femmes : nous n'avons que la vision DdRO soit 55 mesures complémentaires pour un montant moyen de 200 €.



### Commentaires FO



**Remplacement des absences pour longue maladie :** FO regrette qu'il ne soit pas fait appel à un CDD ou à un Intérimaire plutôt qu'aux équipiers d'appui qui ne sont pas assez nombreux pour faire face en permanence aux besoins de Flers et Deauville.

**Lisieux :** FO a souhaité d'une part mettre l'accent sur la gêne occasionnée par les pannes de l'automate 3100 et d'autre part par la pression commerciale exercée sur le personnel de l'accueil pendant cette même période. La Direction ne répond pas vraiment à la question posée.

**MSI :** FO regrette que les chiffres de la DR Basse-Normandie ne soient pas communiqués.

**Prime de transport :** Si vous utilisez les transports en commun, demandez le remboursement de 50% de vos abonnements selon la procédure décrite dans la DOC Ressources Humaines / IDL.